



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

portant désignation des membres élus de la Commission permanente du Conseil maritime de façade de Méditerranée

Le préfet Maritime de la Méditerranée,

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu la directive n° 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin ;

Vu la directive n° 014/89/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime ;

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L 219-6-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment son chapitre III ;

Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 7 janvier 2021 validant le règlement intérieur du Conseil maritime de façade de Méditerranée ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 28 novembre 2022 portant composition du Conseil maritime de façade de Méditerranée ;

Vu l'arrêté interpréfectoral 28 novembre 2022 portant désignation des membres du Conseil maritime de façade de Méditerranée ;

Considérant les résultats de l'élection du nouveau membre du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements de la Commission permanente tenue lors de la session du 13 décembre 2022 du Conseil maritime de façade de Méditerranée ainsi que les évolutions de l'arrêté de désignation des membres du Conseil maritime de façade de Méditerranée ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont désignés membres de la Commission permanente les personnes suivantes :

- **Au titre du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Didier CODORNIUO	Mme Agnès LANGEVINE
Mme Marie-Rose BENASSAYAG	M. Patrick CESARI
M. Gil BERNARDI	<i>néant</i>

- **Au titre du collège des activités professionnels et des entreprises**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Christophe AVELLAN	Mme Manon PEDRONI
M. Serge PALLARES	Mme Véronique TOURREL-CLEMENT
M. Éric MABO	Mme Colette CERTOUX

- **Au titre du collège des salariés d'entreprises maritimes et littorales**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Pierre MAUPOINT DE VANDEUL	M. Jean-Emmanuel CREPIN

- **Au titre du collège des associations de protection de l'environnement littoral ou marin ou des usagers de la mer et du littoral**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Mme Catherine PIANTE	M. Pierre-Yves HARDY
Mme Nicole BOULAY	M. Jean-Claude JONAC
M. Roger ALBERTO	Mme Sandrine SOLER

Article 2

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa publication soit par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site <https://www.telerecours.fr>

En cas de recours gracieux, l'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être déférée devant le tribunal administratif dans les deux mois suivants.

Article 3

L'arrêté du 7 janvier 2022 portant désignation des membres élus de la Commission permanente du Conseil maritime de façade de Méditerranée est abrogé.

Article 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'adjoint du préfet maritime de la Méditerranée pour l'action de l'État en mer, le directeur interrégional de la mer Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le 22 décembre 2022

Le préfet Maritime de la Méditerranée,

Signé

Le vice-amiral d'escadre
Gilles Boidevezi

Le 22 décembre 2022

Le préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Signé

Christophe Mirmand

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Mesdames et messieurs les membres du conseil maritime de façade Méditerranée

COPIES :

- Monsieur le préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Monsieur le préfet Maritime de la Méditerranée
- Monsieur le directeur de la DIRM Méditerranée
- Archives (n° chrono)